

L'Opah et le Popac sont des dispositifs partenariaux entre l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), l'Agglomération Cannes Lérins et la Région Sud pour **réhabiliter des logements ou des immeubles** mais également **accompagner les copropriétés en situation de fragilité**.

GRÂCE À CES 2 DISPOSITIFS, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ D'AMÉLIORER VOS CONDITIONS DE VIE ET DE CONTRIBUER À L'EMBELLISSEMENT DE VOTRE TERRITOIRE



*L'Agglo en action
pour améliorer
l'habitat*

**Programme Opérationnel
de Prévention et
d'Accompagnement
des Copropriétés**

COMMENT PROCÉDER ?

1
CONTACTER
L'ÉQUIPE
afin de vérifier
si vous êtes éligible

2
Une
VISITE DE VOTRE
LOGEMENT ou
de votre copropriété
sera organisée pour
constater les besoins

3
ESTIMATION
DES AIDES
FINANCIÈRES

4
CONSTITUTION
DU
DOSSIER

5
DÉPÔT DE
VOTRE DEMANDE
auprès des partenaires
pour instruction
et accord

CONTACTEZ L'ÉQUIPE D'URBANIS

07 62 77 33 52
opah@cannespaysdelerins.fr

PERMANENCES EN COMMUNES

Toutes les permanences sont ouvertes à tous quelle que soit la ville de résidence :

Cannes
Mairie Annexe - Service Urbanisme 2^{ème} étage
31 boulevard de la Ferrage
Tous les mercredis de 9h à 13h

Le Cannet
Maison de l'Habitat - 22 rue des Près
1^{er} lundi de chaque mois de 13h à 17h

Mandelieu-La Napoule
Mairie annexe la Napoule - 251 avenue du 23 Août
2^{ème} lundi de chaque mois de 13h à 17h

Mougins
Services Techniques - 330 avenue de la Plaine
3^{ème} lundi de chaque mois de 13h à 17h

Théoule-sur-Mer
Mairie - Salle des mariages - Place Général Bertrand
Sur rendez-vous uniquement

Cannes La Bocca
Pépinière d'entreprises Créacannes
11 avenue Maurice Chevalier
4^{ème} lundi de chaque mois de 13h à 17h

Dans un premier temps, ces permanences se feront avec port du masque obligatoire avec une seule personne à la fois.



Urbanis

**Popac
Opah
Cannes Lérins**

**Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat**

**PROPRIÉTAIRES,
BÉNÉFICIEZ D'AIDES
POUR RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT OU
VOTRE COPROPRIÉTÉ**



Opah

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat



POUR QUELS PROJETS ?

- Améliorer les performances énergétiques des logements existants et traiter les situations de précarité énergétique,
- Adapter les logements aux personnes âgées ou en situation de handicap,
- Remettre sur le marché des logements vacants,
- Contribuer au développement d'une offre de logements à loyer maîtrisé de qualité,
- Effectuer des travaux d'ampleur dans les copropriétés dégradées.
- Lutter contre l'habitat insalubre,

POUR QUEL MONTANT D'AIDES ?

Sous réserve de l'éligibilité de votre demande, vous pouvez obtenir de 30 à 80 % d'aides en fonction du coût et du type de travaux.

Ces subventions peuvent être cumulables avec d'autres aides financières ou fiscales.

POUR QUI ?

- Vous êtes propriétaire et vous occupez votre logement à titre de résidence principale. Sous condition de revenus, vous pouvez bénéficier d'aides pour un programme de travaux global,
- Vous êtes propriétaire d'un logement loué ou vide nécessitant une réhabilitation. Vous pouvez bénéficier d'aides en pratiquant des loyers modérés ouvrant droit à des abattements fiscaux allant de 30 à 85 %,
- Vous êtes copropriétaire dans un immeuble dont les parties communes ont besoin de travaux.

CONDITIONS À RESPECTER

- > Ne pas commencer les travaux avant le dépôt complet du dossier,
- > Votre logement doit avoir plus de 15 ans,
- > Ne pas effectuer soi-même les travaux mais les faire réaliser par une ou des entreprises qualifiées.

Un doute sur mon éligibilité ? Sur mon projet de travaux ? Sur la constitution du dossier ?

L'équipe Urbanis est là pour vous accompagner du début à la fin de votre projet. Contactez-nous !

07 62 77 33 52 / opah@cannespaysdelérins.fr

Popac

Programme Opérationnel de
Prévention et d'Accompagnement
des Copropriétés



L'OBJECTIF ?

Rétablir une bonne gestion de votre copropriété avant que les difficultés ne soient trop graves.

POUR QUELLES DIFFICULTÉS ?

- > (Ré)organiser le fonctionnement de la copropriété (définition ou mise à jour d'un règlement et/ou d'un état descriptif de division),
- > Revenir à une comptabilité saine,
- > Sensibiliser les copropriétaires sur leurs droits et leurs devoirs,
- > Être en mesure de lancer des travaux de rénovation.

CONCRÈTEMENT ?

L'équipe Urbanis propose un plan d'actions passant par des conseils techniques et/ou juridiques, des formations gratuites aux copropriétaires, des accompagnements sociaux.

Cet accompagnement de la copropriété est soumis à la validation de l'Agglomération Cannes Lérins.